

**• Dans ce numéro**

- Message du maire
- Rôle du maire
- Subvention rénovation
- Loisirs—offre d'emploi
- Assemblée loisirs

## En annexe :

- Avis publics 160-14
- Avis publics 161-14
- Avis publics 162-14
- Avis publics 163-14

## Varia

- Inscription baseball
- Campagne pain
- partagé

**Le coin du maire****Par Martin Saindon****Un magasin général à Dixville : un projet qui deviendra réalité!**

**Suivant les résultats positifs de l'enquête qui vous fut soumise en décembre 2013, un comité provisoire planche sur le projet avec ardeur.**

Pour ce comité provisoire, il n'est pas question de laisser en plan un si beau projet pour notre communauté. Une subvention de 25 000\$ aura permis une étude de marché afin de voir si ce projet trouverait écho dans la communauté de Dixville. Les résultats encourageants ne laissent planer aucun doute sur la pertinence d'avoir un magasin général qui inclurait les services d'une petite épicerie et d'un café. Un concept novateur est à l'étude et vous sera présenté incessamment. D'autres villages semblables au nôtre ont réalisé de tels projets, ils pourront être pour nous des partenaires précieux dans notre cheminement vers cette réalisation. Le comité est à la recherche de membres bénévoles qui désiraient apporter leur contribution dans l'élaboration de ce beau projet. Actuellement le comité provisoire est composé de quatre personnes : Alain Leclerc, Chantal Bouchard, Annie Breault et le maire Martin Saindon. Pour toutes personnes intéressées, veuillez communiquer avec le bureau municipal au **819 849-3037**.

**Le rôle du maire****Mairesse ou maire**

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité. Elle préside les assemblées du conseil et travaille en collégialité avec les autres membres du conseil. Elle possède aussi le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux, assurant ainsi la transparence du conseil municipal pour la communauté. C'est aussi la mairesse ou le maire qui achemine

Suite..

les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal, supervise l'application des règlements et des résolutions et communique toute information jugée d'intérêt public.

La mairesse ou le maire doit spécialement veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi. La mairesse ou le maire peut aussi participer à d'autres instances démocratiques, par exemple, au conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) et au conseil d'administration d'une conférence régionale des élus (CRE).

Mentionnons que la mairesse ou le maire peut exercer un droit de veto sur les décisions du conseil en refusant de les approuver et, par conséquent, de signer les documents relatifs à ces décisions. Ce droit de veto est suspensif, c'est-à-dire qu'il peut être renversé si la majorité absolue des membres du conseil adopte à nouveau la décision.

En tout temps, la mairesse ou le maire participe à la prise de décisions lors des assemblées du conseil, mais n'est pas obligé de voter. Dans une situation d'urgence qui menace la vie ou la santé de la population ou l'intégrité des équipements municipaux, la mairesse ou le maire peut, de son propre chef, autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

Source : MAMROT

## **SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION**

**ÉcoRénov, administré par Revenu Québec, promet une remise de 20% sous forme de crédit d'impôt à partir de 2 500\$ de dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000\$ (de remise). L'entente avec l'entrepreneur doit avoir été signée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Un vaste choix est offert au propriétaire d'une résidence principale ou d'un chalet habitable à l'année : isolation thermique, remplacement de portes et fenêtres, installation d'un système de chauffage plus performant, remplacement d'un climatiseur, aménagement d'un toit végétalisé, **construction ou rénovation d'une fosse septique**, décontamination d'un sol contaminé au mazout, etc. Les dépenses recevables incluent le coût des permis, des études préalables, des matériaux et des services fournis par l'entrepreneur.**

**Vous pouvez aussi recevoir des chèques de Rénoclimat et de Chauffez vert, deux autres programmes provinciaux, le premier visant l'efficacité énergétique, et le second, le remplacement de vieux systèmes au mazout. Ces programmes s'adressent aux habitations de type unifamilial, duplex, triplex ou immeuble de 4 à 20 logements.**

**Visitez le site de la Régie du bâtiment du Québec et assurez-vous que l'entrepreneur détient bien une licence appropriée. Pas de licence, pas de subvention. Pour plus d'informations concernant ces programmes, consultez le [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca) appelez au 1-800-267-6299.**

MUNICIPALITÉ DE  
DIXVILLE

251, Parker  
Dixville, QC  
J0B 1P0

Téléphone : 819-849-3037  
Télécopie : 819-849-9520  
Messagerie :  
bureaumunicipal@dixville.ca  
www.dixville.ca

Heures d'ouverture :

9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00

Lundi au jeudi

MAIRE: **MARTIN SAINDON - FINANCES-VITALISATION-DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE-PERSONNEL**  
( Disponible sur rendez-vous. Peut être joint par courriel :  
[mairie@dixville.ca](mailto:mairie@dixville.ca) ou le soir au 849-4564 domicile

CONSEILLERS:

TOMMY LACOSTE	LOISIRS-PARC-CULTURE-TOURISME-PERSONNEL
FRANCIS CLOUTIER	TRANSPORT— ENVIRONNEMENT-SECTEUR RURAL-PERSONNEL
PIERRE PAQUETTE	MAIRE SUPPLÉANT—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE-FAMILLE
JEAN PIERRE LESSARD	VOIRIE—AQUEDUC ET ÉGOUT ET ASSAINISSEMENT
MARIO TREMBLAY	INCENDIE, MESURES D'URGENCE-SÉCURITÉ CIVILE
FRANCOISE BOUCHARD	COLLECTE—VIDANGE-ENFOUISSEMENT

Sylvain Benoit	Directeur général et Secrétaire-trésorier
France Lafaille	Adjointe administrative
Thomas Lepitre	Inspecteur municipal (571-2323)
Sylvain Martineau	Inspecteur en bâtiment et en environnement (lundi 9h00 à 16h30) s.v.p. prendre rendez-vous

Gérald Garneau Permis feu 819-849-6177

### Le baseball intéresse vos enfants ????

Le Comité des loisirs de Dixville et de St-Herménégilde sont présentement en période de recrutement pour la ligue de baseball « **Les petits bons hommes** » qui s'adressent aux jeunes de 6 à 16 ans. Aucun coût n'est relié à l'activité.

Le matériel est fourni par le comité.

**Date limite d'inscription 17 avril 2014.**

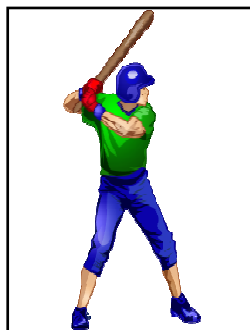
**Les places sont limitées**

De plus, nous recherchons des parents intéressés à entraîner nos jeunes durant l'été.

Pour information ou inscription

Karine 819-849-3049

On vous attend en grand nombre !!!!



### Campagne du pain partagé

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour effectuer la distribution du pain partagé. La distribution du pain partagé se fera le jeudi 17 avril de 18h00 à 21h00 et le vendredi saint de 9h00 à 12h00. Pour les personnes intéressées, vous pouvez communiquer avec **Karine 819-849-3049** ou avec **Catherine 819-849-2596**.

Les fonds recueillis par Caritas Estrie serviront à soutenir plus de 200 organismes de développement social et communautaire, qui s'impliquent auprès des personnes appauvries partout en Estrie.

## Offre d'emploi

**Poste : Moniteur (trice) / Coordonnateur (trice) au Service d'animation Estivale de Dixville.**

### Exigences :

- Retour aux études à l'automne 2014
- Personne dynamique, créative, responsable et capable de travailler en équipe.
- Capacité d'animer des groupes âgés de 5 et 12 ans.
- Être disponible pour une formation en service d'animation estivale
- Posséder un certificat valide en tant que secouriste ou être disponible avant le début du SAE (OTJ) pour une formation.

### Conditions de travail :

- Salaire minimum pour les moniteurs / À discuter pour le coordonnateur
- 40 heures/semaine du 23 juin au 8 août 2014
- À noter que seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à une entrevue par la personne responsable de l'OTJ. Les personnes intéressées devront faire parvenir une lettre de présentation et leur curriculum vitae avant le **30 avril** à l'adresse suivante :

**Comité de loisirs de Dixville 251, chemin Parker Dixville (QC) J0B 1P0**

Télé. : (819) 849-9520 ou par courriel : [mafadad@hotmail.com](mailto:mafadad@hotmail.com)

## COMITÉ DES LOISIRS DE DIXVILLE

Chaque année, nous sommes à la recherche de personnes désirant faire partie du comité des loisirs. Devenir membre implique 1 rencontre par mois et 10 \$ par réunion est remis afin de vous dédommager des frais de gardiennage et de déplacement. Chaque année, le comité organise des activités telles que le service d'animation estival, la fête au village, l'entente d'accès à la piscine. Sans la participation des citoyens, certaines activités telles que le Service d'animation estivale (OTJ) devront être annulés.

**La prochaine réunion du comité se tiendra le**

**Mercredi 16 avril 2014 à 18h30 au bureau municipal**

Vous avez des idées ou des projets qui vous intéressent et que vous aimeriez soumettre, alors n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.



Nous comptons sur votre présence et vous remercions à l'avance de votre collaboration

Karine Meunier, présidente du comité des Loisirs